

tieux de ce cours, tels que la neutralité, l'ouverture d'esprit et le travail sur l'esprit critique, soient dévoyés à cause du comportement de quelques personnes, ce qui réduirait la portée pertinente de ce cours.

Par ailleurs, vous l'avez rappelé en fin d'exposé, il serait intéressant d'envoyer un courrier aux préfets et chefs d'établissement pour leur rappeler qu'ils ont le droit d'aller observer en classe les cours d'EPC, droit qu'ils n'avaient pas vis-à-vis des cours de religion.

Les propos qui nous ont été relatés sont tout de même inquiétants. En effet, la Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) nous rapporte que ces dérives ne sont pas marginales. Elles ne concernent pas un ou deux cas, mais sont bien plus fréquentes.

Je vous encourage, Madame la Ministre, à agir avec célérité et fermeté, afin d'éviter que des cas similaires ne se produisent, d'autant que 2020 est encore relativement loin!

8.12 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Mal-être des enseignants»

M. Dimitri Legasse (PS). – Ce mardi 7 novembre, plus de 1 000 enseignants ont participé à une journée dont le thème était la pénibilité du métier d'enseignant. De nombreux constats chiffrés en sont ressortis. Certes, ce n'est pas une étude scientifique, mais les chiffres sont révélateurs: 96 % des enseignants considèrent que la pénibilité de leur métier a considérablement augmenté. Notons que 25 % d'entre eux arrêtent d'enseigner après un an et près de 40 %, après cinq ans. Le malaise n'est pas neuf et les constats sont récurrents.

Par ailleurs, certains experts, notamment des pédagogues de l'UCL et de l'ULiège ont fourni d'autres indicateurs, plus nuancés, parus dans la presse de ce jour. Ainsi, 96 % des enseignants se disent heureux de leur métier et 82 % déclarent qu'à refaire, ils emprunteraient la même voie. Enseigner est une vocation, un sacerdoce, dit-on, et le mot est choisi à dessein. La situation n'est pas neuve, mais l'on peut être heureux de pratiquer son métier, se dire prêt à refaire le même choix et, pourtant, considérer qu'il est de plus en plus difficile et pénible.

Dès lors, mes questions sont simples: comment réagissez-vous à ces signaux et au constat du front commun syndical? Quelles solutions envisagez-vous? Que prévoit le Pacte pour un enseignement d'excellence pour améliorer les conditions de travail des enseignants?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Votre question demanderait un temps de réponse plus long que celui qui m'est

imparti dans le cadre d'une question d'actualité. Je m'en tiendrai donc à quelques éléments

À propos du Pacte, les acteurs ont pris à bras-le-corps la problématique du métier d'enseignant en divisant la carrière en trois étapes: jeune enseignant, enseignant confirmé, enseignant expérimenté. Ils ont prévu un accompagnement spécifique pour les jeunes enseignants ou les enseignants débutants – il est bien entendu possible d'entamer une carrière d'enseignant à l'âge de 40 ans. Une diminution du temps passé en classe peut aussi être envisagée pour les enseignants expérimentés. Il est donc possible de modifier les modalités d'organisation.

Le deuxième élément du Pacte que je tiens à souligner est la réduction de la charge horaire. Aujourd'hui, un master varie entre 20 et 22 heures de cours et un bachelier, entre 22 et 24 heures. On prévoit un retour à la charge minimale pour tous, mais on introduit des heures de pratique collaborative afin de permettre aux enseignants d'échanger entre eux et de faire ainsi évoluer le métier. Un enseignant ne doit pas forcément être seul à gérer sa classe. Il peut et sait aussi travailler en équipe. C'est en mettant en place ce type de structure que l'on peut offrir de meilleures conditions de travail, tout en améliorant l'image de l'enseignant auprès de la population.

Il ressort des chiffres que vous citez que le taux de confiance des citoyens envers les enseignants est très élevé, alors que ces derniers se sentent dévalorisés. Il faut donc réconcilier ces deux points de vue, ce à quoi s'attèle le Pacte par le biais, par exemple, des deux mesures précitées.

Un dernier élément me semble important: la fin de carrière des enseignants. Nous débattons beaucoup des critères de pénibilité avec le pouvoir fédéral. Nous défendons une valorisation de la fonction par la fixation de critères de pénibilité. Ces personnes travaillent en effet dans des situations parfois compliquées, qu'il s'agisse d'enfants de maternelle ou d'une classe de 25 adolescents.

Nous souhaitons également maintenir les disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) et les aménagements de fin de carrière, comme nous nous y sommes engagés dans l'accord sectoriel. Nous discutons également de manière continue de ces enjeux avec les syndicats.

M. Dimitri Legasse (PS). – J'ai noté les trois étapes et l'accompagnement pour les nouveaux enseignants, qu'ils soient jeunes ou plus expérimentés. Étant donné le pourcentage évoqué précédemment, c'est un élément important. La charge horaire l'est tout autant, de même que la réconciliation des enseignants avec l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. Je compte aussi sur vous, Madame la Ministre, pour que la question de la fin de carrière des enseignants continue à être débattue avec le pouvoir fédéral.